



Droit de succession - résidence principale.

Par **Ruzzle**, le **14/08/2013** à **22:10**

Bonjour :),

J'ai 19 ans, mon père est en phase terminale (d'un cancer généralisé).

Ma mère ne vit plus avec mon père depuis maintenant plus de 10 ans, il est depuis resté célibataire.

Je vis donc seul avec lui, dans une "très grande" maison. Ma question concerne la maison, qui est ma résidence principale.

Que va t-il se passer après son décès pour la maison concernant les droits de succession ?

Pourrai-je continuer à vivre dedans ?

Merci d'avance pour vos réponses ! :).

Par **Laure3**, le **17/08/2013** à **18:41**

Bonjour,

Vos parents sont-ils mariés et séparés ou divorcés ou n'ont-ils jamais été mariés ?

Qui est le propriétaire de la maison ?

Avez-vous des frères ou soeurs ?

Cdt

Par **cardamone**, le **22/08/2013** à **09:02**

Bonjour

mon père aimerait faire une donation de sa maison dont la valeur est d'environ 200000euros à mon frère et moi, tout en gardant l'usufruit.

j'aimerais savoir les frais qu'il devra payer pour cela .

Merci d'avance

Cordialement

Mme CARDAMONE SABINE